

Courrier adressé à la Première Ministre, Madame Sophie Wilmès, à la Ministre des affaires sociales, Madame Maggie De Block et à la Ministre de l'emploi et de l'économie, Madame Nathalie Muylle.

Bruxelles, le mardi 31 mars 2020

Madame la Première Ministre,
Madame Wilmès,
Madame la Ministre des affaires sociales, Madame De Block,
Madame la Ministre de l'emploi et de l'économie, Madame Muylle,

Bonjour,

Le mardi 17 mars 2020, nous vous avons adressé un courrier qui plaidait pour que tous les travailleurs et entrepreneurs soient pris en compte dans la mise en place des mesures de soutien public. À ce jour, force est de constater qu'aucune réponse ne nous a été adressée. Nous regrettons ce manque de réaction qui est extrêmement dommageable pour des milliers de personnes.

Madame Wilmès, votre Gouvernement a pris des mesures pour soutenir les salariés, les entreprises et les indépendants: recours au chômage économique, assouplissement pour le paiement des cotisations sociales, ou encore revenus de remplacement. Nous saluons ces efforts. Mais vous oubliez des milliers de personnes. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à cette situation. **C'est une question de justice sociale.**

Les Gouvernements, toutes entités confondues, ont manifesté depuis quelques années, leur intérêt pour les nouvelles formes d'entreprendre: coopérative d'activités et d'emplois, groupements d'employeurs, ou encore entreprise partagée comme la nôtre. Née en Belgique il y a plus de 20 ans et présente aujourd'hui dans les 10 plus grandes villes de notre pays (et

40 au niveau européen), Smart est un exemple à grande échelle d'entreprise partagée et qui a permis, depuis sa création, à près de 100.000 travailleurs de sortir de l'ombre et de pouvoir développer leurs projets professionnels dans un cadre légalisé et fiscalisé sous la forme de contrats de travail salariés. Smart a contribué de ce fait à l'effort collectif de solidarité sous forme de paiements d'impôts et de cotisations sociales pour près d'un demi-milliard d'euros.

Dans une période de crise telle que nous la vivons, nous sommes convaincus que c'est maintenant que notre système de protection sociale doit jouer son rôle premier: protéger grâce à la solidarité contre les aléas de la vie (en particulier la maladie). Cela n'est manifestement pas le cas et tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Or, il est inacceptable et inexplicable à notre communauté de travailleurs, qu'alors qu'ils cotisent eux aussi pour soutenir cette solidarité au bénéfice de plus grand nombre, qu'ils s'en retrouvent exclus. Exclus pour quelle raison? C'est très simple: à cause de la nature de leurs activités professionnelles qui s'effectuent très souvent de façon intermittente et qui ne répond pas aux «exigences» des cadres réglementaires existants ou pour qui aucun dispositif spécifique correspondant à leur réalité de travail n'existe.

Permettez-nous de vous éclairer un peu plus sur les réalités de travail de notre communauté de travailleurs.

On les appelle des travailleurs au projet, des travailleuses «atypiques», des travailleurs autonomes ou encore des «freelances». Concrètement, ils et elles sont tous et toutes des travailleurs salariés de notre coopérative et ils sont actifs dans de nombreux domaines: consultance, journalisme, social, art, bien-être, culture ou encore artisanat. Ils sont de plus en plus nombreux au fil des ans en lien avec les évolutions du monde du travail et des modes de

production. Une très grande majorité travaille dans le secteur des services. Ils cumulent les CDD, parfois avec un temps partiel en CDI, certains ayant accès au chômage en alternance, d'autres n'y accédant pas. Que ce soit les outils et modes de production qui changent, la quête de sens au travail pour certains, les carrières professionnelles de moins en moins linéaires, l'impact de la digitalisation ou de l'intelligence artificielle, tous ces éléments ont contribué à créer une catégorie de travailleurs que l'on ne peut plus nier aujourd'hui. Malheureusement, à défaut de pouvoir bénéficier des mécanismes de protection sociale auxquels ils contribuent, beaucoup d'entre eux vivent dans la précarité, qui plus est en cette période de crise. En particulier, les travailleurs actifs dans les domaines de l'événementiel, du spectacle et de la culture se retrouvent dans des situations sociales et économiques extrêmement compliquées.

La présente interpellation vise toutes celles et ceux qui au sein de notre communauté risquent de s'enfoncer dans une précarité difficilement surmontable une fois la crise sanitaire surmontée.

Selon les statistiques d'Eurostat, l'ensemble des travailleurs dit «atypiques» représente près de 40% du marché de l'emploi en Europe. Pour ce qui concerne notre pays, les personnes travaillant sous CDD représentent à peu près 10% du marché du travail (soit près d'un demi-million de personnes). Nous nous devons de faire évoluer nos cadres réglementaires pour permettre à ces personnes de bénéficier comme il se doit de la protection sociale à laquelle elles contribuent. Par ailleurs, faut-il le rappeler, la Belgique, comme les autres Etats Membres de l'Union Européenne, a signé le Socle Européen de Droits Sociaux. Ceci signifie que les Etats signataires s'engagent à «conférer aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces», «permettant de relever les défis actuels et futurs et de satisfaire

les besoins essentiels de la population, et pour faire en sorte que les droits sociaux soient mieux consacrés et mis en œuvre». Suite à notre premier message, de nombreuses associations, partenaires, organisations, personnalités publiques ont accepté de rejoindre cet appel et nous les en remercions.

Au vu de ces éléments, nous insistons pour que les mesures concrètes suivantes soient prises dans les plus brefs délais :

- Pour ceux qui ont accès au dispositif de protection sociale et en particulier au chômage : nous demandons la suspension de leur dégressivité ainsi que des périodes de référence (toutes deux à partir du début de la crise, soit le 1^{er} février 2020) ainsi que la diminution temporaire et pour une période limitée (pour l'année 2020) de la quantité de travail à justifier pour les différents dispositifs d'accès et de maintien des droits au chômage. Que ce soit pour le chômage « classique » ou pour le chômage lié au « statut d'artiste ». Nous saluons d'ailleurs les interpellations sur le même thème, du côté néerlandophone comme francophone, des fédérations professionnelles des Arts de la scène, elles aussi restées sans réponse
- Le chômage temporaire partiel ou total pour motif économique, devrait également s'ouvrir aux contrats de travail à durée déterminée, conclus et à venir, aux promesses de contrats de travail et à ceux établis mais non encore signés. L'ONEM se contente à ce stade de les considérer comme non éligibles ;
- Pour ceux qui n'ont pas accès au dispositif de protection sociale : nous demandons la mise en place d'un revenu de remplacement forfaitaire pour tous, aligné sur les montants octroyés aux indépendants et ce pendant toute la durée de la période de confinement telle que nous la vivons actuellement.

Responsables politiques, vous qui avez la possibilité de créer des lois : nous vous demandons de ne laisser personne sur le bord de la route.

Cet appel a été rejoint par plusieurs organisations (dont une mutualité) ainsi que des personnalités publiques. Nous les en remercions. Des organisations syndicales, la FGTB-Bruxelles et CSC - United Freelancers en particulier, soutiennent cet appel à ne pas oublier, dans les mesures de crises, toutes les formes de travailleurs « atypiques » qui ne peuvent pas retomber sur les systèmes de soutien déjà mis en place (travailleurs à temps très partiel indépendants à titre complémentaire, travailleurs de plateforme, stagiaires, intermittents en toutes situations, ...).

En conclusion, Madame la Première Ministre, Madame Sophie Wilmès, Madame la Ministre des affaires sociales, Madame Maggie De Block et Madame la Ministre de l'emploi et de l'économie, Madame Nathalie Muylle, nous comptons sur vous pour entendre l'appel de ces personnes qui, sans votre action, vont voir non seulement leurs projets professionnels s'effondrer mais la précarité saisir l'ensemble de leur famille **C'est une question de justice sociale pour des dizaines de milliers de personnes.** C'est en effet totalement injuste que ces personnes qui contribuent à cette formidable invention qu'est la protection sociale et dont vous et nous bénéficions toutes et tous, s'en retrouvent exclues de cette manière.

Nous sommes à votre entière disposition pour échanger plus en avant.

**Anne-Laure Desgris
et Maxime Dechesne**
Administration déléguée de Smart

LISTE DES CO-SIGNATAIRES DE CE COURRIER

FGTB Bruxelles
(Estelle Ceulemans)

CSC-United Freelancers
(Martin Willems)

Emmanuel Mossay
(administrateur de la Fondation P2P)

Michel Bauwens
(théoricien du pair à pair, fondateur et directeur de la Fondation P2P)

Didier Gosuin
(Bourgmestre d'Auderghem)

Sandrino Graceffa
(ex dirigeant et cofondateur de Smart Coop, consultant au sein de ID.Est)

Philippe Van Parijs
(Philosophe)

Professeure Isabelle Ferreras
(maître de recherche FNRS/UCLouvain, membre de l'Académie royale de Belgique)

Solidaris
(Jean-Pascal Labille, Secrétaire Général et Edouard Delruelle, Président)

Jean-Olivier Collinet
(Administrateur Délégué Jobyourself/ Dies.brussels - Chroniqueur Economique RTBF La Première)

Saw-B

Coopcity

Febecoop

Pour la Solidarité

Communa

NewB

Rcoop

Coopkracht

Le Comptoir des Ressources Créatives de Liège, Namur, Charleroi, Mons et Verviers

Ashoka

Step Entreprendre